



# LA GESTION DES DECHETS PENDANT LE CONFINEMENT



Mis à jour, le 07/05/2020

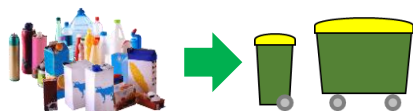
## Collectes des déchets ménagers



### Ordures ménagères

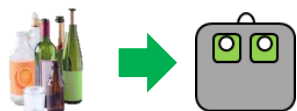
La collecte des ordures ménagères est assurée normalement. **Elles doivent impérativement être mises dans des sacs fermés** et déposées dans les bacs.

**Les mouchoirs, gants et masques à usage unique doivent être mis dans des sacs à part puis conservés 24 heures avant d'être placés dans le sac plastique des ordures.**



### Emballages ménagers

La collecte des emballages via les bacs jaunes est maintenue.



### Verre

La collecte du verre fonctionne normalement. Il doit être déposé dans les colonnes à verre.



### Déchets verts (Lapeyrouse-Fossat uniquement)

Reprise de la collecte le 15/05/2020 aux conditions habituelles :

Pour la tonte, il est préférable de privilégier le paillage des haies ou des arbres

- collecte par secteur
- 10 éléments collectés (10 sacs ou 10 fagots ou 5 sacs et 5 fagots...)

## Déchèteries

Déchèteries ouvertes **en mode dégradé** ([voir conditions](#))

Le temps d'attente peut être long.

Nous vous conseillons de reporter vos apports autant que possible



### Que faire de mes encombrants ?

Les encombrants peuvent être stockés temporairement ou donnés



### Que faire de mes déchets verts ?

**Pour rappel, il est strictement interdit de faire brûler à l'air libre les déchets verts.** Ils peuvent par contre être laissés au fond du jardin, compostés ou utilisés comme paillage

Plus d'informations :

- <https://www.arbresetpaysagesdautan.fr/spip.php?article121>
- <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-compostage-et-paillage.pdf>
- [Et aussi](#)